

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026

Convocation du 23 mars 2026

Présent(e)s : M. Mmes BART Benoît, FUMERY Chantal, BRUNET Julien, LEGRAND Cassandra, DUQUENNE Henri, BAUDART Catherine, LOONES Christophe, BOULANGER Edith, DELANSAY Emmanuel, , BLONDEL Damien, CHAVATTE Aurélie, , GFELLER Maxence, BLONDEL Damien, BOUTOILLE Estelle, , LEGRAND Geoffrey.

Absente excusée : Mme FOSSIER Aurélie, ayant donnée procuration à M. BART Benoit.

Mme FUMERY Chantal est nommée secrétaire de séance. Elle prend des notes sur la séance en cours. Le compte rendu de la séance précédente ayant été envoyé à chaque membre, il est demandé s'il y a des objections à émettre.

Objet : Election des Conseillers Communautaires - Délibération sur le renouvellement des délégués au Territoire d'Energie Flandre - - Délibération sur le renouvellement de la convention A.L.S.H. 2026 avec Steenbecque – Demande de participation à la classe verte prévue par l'Ecole Publique en Mai prochain – Devis Eglise pour le remplacement du moteur de volée de la cloche 2 – Devis Eglise pour le remplacement des grillages anti pigeons sur 4 abat-sons – Devis Ets DUYME pour des travaux électriques à prévoir à la Salle des Associations – Demande subvention de la part de l'OCCE 3215 – Demande de subvention du Secours Catholique - Divers : Information sur la fourrière d'Hazebrouck – Information UDAF NORD.

ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES :

En application de l'article L 273-11 du code électoral, dans les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés selon l'ordre du tableau. Il n'y a donc pas lieu de délibérer : le Maire est titulaire et le premier adjoint est suppléant.

La liste ainsi constituée des conseillers communautaires sera affichée et envoyée en Sous-Préfecture.

Sont donc nommés pour la même durée que les conseillers municipaux :

M. BART Benoit, Maire, Conseiller Communautaire titulaire.

Mme FUMERY Chantal, 1^{er} Adjointe, Conseillère Communautaire suppléante.

DELIBERATION SUR LE RENOUELEMENT DES DELEGUES AU TERRITOIRE D'ENERGIE FLANDRE :

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33,

VU, les statuts du Territoire d'Energie Flandre, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025,

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, suite aux élections de mars 2026, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des organismes extérieurs.

CONSIDERANT que les statuts du Territoire d'Energie Flandre prévoient que : « Le Territoire d'énergie Flandre est administré par un comité syndical, organe délibérant composé de 2 délégués titulaires par commune, élus par les conseils municipaux des communes membres. Dans les mêmes conditions, chaque conseil municipal procédera à l'élection de 2 suppléants qui siégeront avec voix délibérative en cas d'absence des titulaires ».

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de **deux délégués titulaires** et de **deux délégués suppléants** pour représenter la commune au sein du TE Flandre.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, le vote aura lieu à bulletin secret, ou à main levée si le conseil municipal le décide à l'unanimité (vote à main levée).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Thiennes décide de désigner délégués titulaires au TE Flandre :

- Mme FUMERY Chantal.
- M. GFELLER Maxence.

-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Thiennes décide de désigner délégués suppléants au TE Flandre :

- M. BRUNET Julien.
- M. DUQUENNE Henri.

DELIBERATION POUR LE SIDEN-SIAN DESIGNANT UN GRAND ELECTEUR DECI :

Considérant que le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN nécessite que, conformément aux dispositions visées sous l'article VII des statuts du Syndicat, la commune doive procéder à la désignation pour la compétence "**Défense Extérieure Contre l'Incendie**" d'un Grand Électeur appelé à constituer, pour cette compétence, le collège départemental ou d'arrondissement. Ce collège a pour objet d'élire ses délégués au Comité du SIDEN-SIAN chargés de représenter, au sein de ce Comité et au titre de cette compétence, l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

Est élu par 15 voix pour, M. DUQUENNE Henri, comme Grand Électeur appelé à siéger au collège départemental ou d'arrondissement ayant pour objet d'élire ses délégués chargés de représenter, au sein du

Comité du SIDEN-SIAN au titre de la compétence "Défense Extérieur Contre l'Incendie", l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collègue.

DELIBERATION SUR LE RENOUELEMENT DE LA CONVENTION A.L.S.H. 2026 AVEC STEENBECQUE :

M. le Maire explique à l'assemblée que comme l'an dernier, les Thiennois pourront inscrire leurs enfants aux centres aérés de Steenbecque en 2026. Une convention entre nos deux villages est nécessaire afin de pouvoir régulariser notre participation financière. Le coût pour la commune de Thiennes sera égal aux nombres d'heures des enfants de Thiennes multiplié par l'heure enfant (tarif identique pour les enfants de Thiennes si nous participons via cette convention). En 2025, le coût de participation de la commune a été de 5 668.05 € pour 5220 heures enfants Thiennois pour les 3 A.L.S.H. (Printemps-Eté-Toussaint).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Thiennes, par 15 voix pour, autorise M. le Maire à signer la convention A.L.S.H. avec la commune de Steenbecque et donc à payer les prestations qui seront dues pour 2026.

DEMANDE DE PARTICIPATION A LA CLASSE VERTE PREVUE PAR L'ECOLE PUBLIQUE EN MAI PROCHAIN :

M. le Maire précise qu'une participation financière nous est demandée par l'Ecole Publique pour un voyage pédagogique et plus précisément une classe Verte à la Base du Parc de Morbecque pour les classes de PS/MS/GS/CP du 11 au 12 mai 2026. Pour alléger le coût restant à la charge des parents, M. le Maire propose une aide de la Commune de 36 €/enfant soit pour 25 enfants une participation de 900 €.

Après délibération, le conseil municipal, par 15 voix pour, accepte de participer au coût demandé de 900 € pour la classe verte prévue en mai prochain.

DEVIS EGLISE POUR LE REMPLACEMENT DU MOTEUR DE VOLEE DE LA CLOCHE 2 :

Lors de la maintenance annuelle de l'installation campanaire, une panne majeure a été identifiée sur le moteur de la cloche 2. Sa mise sous tension provoque l'arrêt immédiat de l'installation par le déclenchement du disjoncteur général, confirmant que le moteur est en court-circuit. Son remplacement est indispensable pour rétablir la sonnerie de l'Angélus actuellement hors service.

Le coût de ces travaux est de 2 171,59 € HT soit 2 605,91 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal, autorise, par 15 voix pour, la signature du devis proposé d'un montant de 2 171,59 € HT soit 2 605,91 € TTC.

DEVIS EGLISE POUR LE REMPLACEMENT DES GRILLAGES ANTI-PIGEONS SUR 4 ABAT-SONS :

L'état de dégradation du grillage anti-volatiles permet l'intrusion de pigeons au sein du clocher, provoquant une détérioration prématurée des équipements. Un remplacement des protections est indispensable pour condamner les accès. Une fois le clocher sécurisé, nous préconisons l'évacuation des volatiles et des fientes, suivie d'un nettoyage complet afin de prévenir tout désordre sanitaire ou technique ultérieur.

Le coût de ces travaux est de 1 675,36 € HT soit 2 010,43 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal, autorise, par 15 voix pour, la signature du devis proposé d'un montant de 1 675,36 € HT soit 2 010,43 € TTC.

DEVIS ETS DUYME POUR DES TRAVAUX ELECTRIQUES A PREVOIR A LA SALLE DES ASSOCIATIONS :

À la suite du rapport de visite de Bureau Véritas, il a été demandé à l'Entreprise DUYME de nous faire un devis pour mettre aux normes l'installation électrique de cette Salle.

Le coût de ces travaux est de 1 265,49 € HT soit 1 518,59 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal, autorise, par 15 voix pour, la signature du devis proposé d'un montant de 1 265,49 € HT soit 1 518,59 € TTC.

DEMANDE SUBVENTION DE LA PART DE L'OCCE 3215 :

L'OCCE 3215 est une association qui intervient pour certains élèves dans notre école publique. Elle nous sollicite pour une subvention afin de financer l'achat de matériel pédagogique et différents tests nécessaires à la passation de bilans psychométriques. Nous participons actuellement pour l'OCCE 3353 de notre Ecole à hauteur de 50 € par an. Il s'agit d'une seconde demande de la part de l'OCCE 3215.

Après délibération, le conseil municipal, autorise, par 15 voix pour, le versement d'une subvention de 50 €.

DEMANDE DE SUBVENTION DU SECOURS CATHOLIQUE :

Nous avons reçu en février 2026, une demande de subvention du Secours Catholique de Lille d'un montant de 100 € pour la période 2025-2026. La commune verse déjà une subvention de 80 € au secours catholique d'Hazebrouck. En attente de plus de renseignements.

DIVERS :

INFORMATION SUR LA FOURRIERE D'HAZEBROUCK.

La fourrière est un service obligatoire pour les communes ; réceptionne les animaux errants, assure leur garde temporaire, identifie les propriétaires. A l'heure actuelle, nous avons une convention signée avec la SPA des Monts de

Flandre rue du Milieu à Hazebrouck. 0.67 centimes par habitant depuis 2007. Ultra déficitaire. Transfert du site de la fourrière à Saint-Sylvestre-Cappel et en place pour le 1^{er} mai 2026. La fourrière sera déléguée à un prestataire. Il y aura lancement d'un marché. Estimation de 1.20 € HT/habitant. En 2025, la commune a versé 606.45 € au chenil d'Hazebrouck.

INFORMATION UDAF NORD.

Celle-ci sera diffusée lors du vote de la commission de CCAS.

Avis défavorable pour l'exploitation de la Salle des Fêtes au 11 décembre 2025. Va être revu en commission de sécurité le 07 avril prochain. Un devis des Ets DUYME a été réalisé pour la mise aux normes du signal d'alerte d'un montant de 7 000,00 € TTC. D'autres devis seront sollicités.

Les haies du Cimetière autour de l'Eglise seront pourvues de cailloux blancs à la base pour un entretien plus facile.

Sur la Place, les arbustes sont difficiles d'entretien. Il sera demandé à un paysagiste de proposer une solution plus pratique.

Triathlon le 14 mai 2026 ; une réunion sera prévue. Autour des 19 ou 20 heures.

Une réunion de la Commission d'Attribution des Logements aura lieu le 14 avril prochain pour le logement libre Sentier de l'Eglise, Résidence des Jardins.

Plusieurs réunions prévues au 02 avril 2026 (Sénateur...Comité des Fêtes).

Le 11 avril 2026, Election du Président de l'Agglo Cœur de Flandre à Hazebrouck.

Le 20 avril 2026, réunion de Canton à Sercus avec M. BELLEVAL Valentin.

La séance est levée à 20 H 00.